

## Fiche de Données de Sécurité

# Tampon pH 1,68 DIN-NIST

Version: 2

Date de version: 04/05/2023

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** : Tampon pH 1,68 DIN-NIST.  
**N° d'article (utilisateur)** : P01700105.  
**UFI** : D500-A0K3-H00U-G7Q2

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Produits chimiques de laboratoire.  
**Utilisations contre indiquées** : Aucune information supplémentaire disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : **Nom** : Manumasure  
**Rue** : 8 avenue du docteur Schweitzer  
**Code postal/Ville** : 69330 Meyzieu  
**Pays** : France  
**Téléphone** : 04 37 45 05 68  
**Email** : qualite@manumasure.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**France** :  
+ 33 (0)1 45 42 59 59.

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

#### Identification des dangers :

H314 Skin Corr. 1A Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

#### Étiquetage

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### Mises en garde - Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Mises en garde - Réponse

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

### Mises en garde - Stockage

P405 Garder sous clef.

### Mises en garde - Élimination

P501 Jeter le contenu et le récipient en conformité avec les réglementations locales.

### Contient

Ethanedioic acid, potassium salt, hydrate (2:1:2)

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>water</b>			
N°CAS	7732-18-5	95.0% <C≤ 100.0%	
N°EC	231-791-2		
N°IDX			
<b>Ethanedioic acid, potassium salt, hydrate (2:1:2)</b>			
N°CAS	6100-20-5	1.0% ≤C≤ 5.0%	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	612-064-2		H312 Acute Tox. 4 DERMAL
N°IDX			H314 Skin Corr. 1A

### Remarque

Texte complet des phrases H: voir section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux :

Appeler immédiatement un médecin.

#### En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Après contact avec la peau :

Rincer la peau à l'eau/douche. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appelez immédiatement un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Rincez prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Appelez immédiatement un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appelez immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes :

Après contact avec la peau : Brûlures.

Après contact avec les yeux : Lésion grave des yeux.

Après ingestion : Brûlures.

#### Effets :

Après contact avec la peau : Brûlures.

Après contact avec les yeux : Lésion grave des yeux.

Après ingestion : Brûlures.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Pulvérisation d'eau.

Poudre sèche.

Mousse.

DIOXYDE DE CARBONE.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie: Des fumées toxiques peuvent être libérées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection lors de la lutte contre l'incendie: N'essayez pas d'agir sans équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome.

Vêtements de protection complets.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes :

#### Procédures d'urgence :

Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes :

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Équipement de protection: N'essayez pas d'agir sans équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 8: "Contrôles de l'exposition/protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage :

Recueillir le liquide répandu dans un matériau absorbant.

#### Autres informations :

Éliminez les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 13.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Veillez à une bonne ventilation du poste de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Portez un équipement de protection individuelle.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

#### Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Stockez sous clé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque :

Pas de données disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



#### Protection des yeux et du visage

- : **Protection oculaire appropriée :**  
Porter un équipement de protection oculaire.  
**Protections oculaires recommandées :**  
Écran facial de protection.

#### Protection de la peau

- : **Protection des mains :**  
**Type de gants appropriés :**  
Porter des gants de protection.  
**Matériau approprié :**  
NBR (caoutchouc nitrile).  
**Mesures de protection des mains supplémentaires :**  
Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.  
N'utiliser les gants qu'une seule fois.  
**Remarque :**  
Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.  
La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.  
Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.  
Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.  
**Protection du corps :**  
**Vêtement de protection approprié :**  
Blouse de laboratoire.  
Chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques.
- : **Appareil de protection respiratoire :**  
Aucune donnée disponible.

#### Protection respiratoire

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore
Odeur	:	Inodore
pH	:	1,68
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Pas de données disponibles
Point d'éclair	:	Pas de données disponibles
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	Pas de données disponibles
Solubilité(s)	:	Soluble Dans L'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles

**Solubilité dans d'autres solvants** : Pas de données disponibles

**Caractéristiques des particules** : Pas de données disponibles

## 9.2. Autres informations de sécurité

### Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

### Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë :

Non classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Non classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par inhalation :

Non classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Corrosion/irritation cutanée :

Provoque de graves brûlures cutanées.

PH : 1,68 25°C.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Lésions oculaires graves/irritation :

Supposé causer des lésions oculaires graves.

PH : 1,68 25°C.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Sensibilisation de la peau :

Non classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :**

Non classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :**

Non classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Cancérogénicité :**

Non classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité pour la reproduction :**

Non classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Mutagenicité des cellules germinales :**

Non classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Non classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1. Toxicité**

Ecologie - généralités : Avant neutralisation, le produit peut représenter un danger pour les organismes aquatiques.

Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu) : Non classé.

Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique) : Non classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information supplémentaire disponible.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information supplémentaire disponible.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information supplémentaire disponible.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information supplémentaire disponible.

**Informations écotoxicologiques supplémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination des produits/emballages :****Codes déchet :**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

**Options de traitement des déchets :**

Éliminer le contenu/récipient conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

**Élimination appropriée/Produit :**

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

**Élimination appropriée/Emballage :**

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

**Remarque :**

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :
------------------------------------	------------------------------	--------------------------------	--

14.1	Numéro ONU :	1760	1760	1760	1760
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU :	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :				
	Classe ou division :	8	8	8	8
	Étiquette (s) de danger :	-	-	-	-
14.4	Groupe d'emballage :	I	I	I	I

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pas de données disponibles

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de données disponibles

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette FDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS****Indication des changements**

Non applicable (première édition de la FDS).

**Légende des abréviations et acronymes**

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPVB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

**Références bibliographiques et sources de données**

Aucune donnée disponible.

**Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]**

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

**Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Acute Tox. 4 ORAL

Nocif en cas d'ingestion

H312 Acute Tox. 4 DERMAL

Nocif par contact avec la peau.

H314 Skin Corr. 1A

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Conseils de formation**

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

**Informations complémentaires**

Date de création : 04/05/2023

Date de version : 04/05/2023

Date d'impression : 09/05/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour

les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.